

Au Conseil communal de Crissier

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 03/2011
« Collège de Marcolet. Réfection des verrières de liaison entre le bâtiment principal et la direction des écoles »**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs le Conseillers

La commission s'est réunie le 29.8.2011 à la salle bleue du bâtiment de la Vernie, rte de Marcolet 39.

Elle était composée des membres suivants :

Silvano	Campani	ROLC	(absent)
Jean-Daniel	Duruz	CDC	
Claude	Dusserre	CDC	
Roberto	Francioli	CDC	
David	Metzger	PS	
Jean-Philippe	Poletti	ROLC	
Daniel	Schläfli	PS	(rapporteur-président)

La Municipalité était représentée par M. Stéphane Rezso, municipal, et M. Nicolas Le Goff, chef de service, que nous remercions pour leur disponibilité et leurs réponses et explications à nos questions.

Introduction

Ce préavis fait suite à la réfection de la verrière de la salle omnisports du collège de Marcolet, dont les joints des vitrages ont été remplacés en début d'année. Cette réfection a donné un bon résultat à l'épreuve des premières intempéries.

Les infiltrations d'eau constatées dans les verrières de liaison motivent un traitement similaire, et les mêmes entreprises ont été sollicitées pour soumettre leurs offres.

Discussion

La commission s'est rendue sur place et a pu constater l'état des vitrages et de leurs joints.

Les joints sont dégradés, mais les vitrages eux-mêmes sont globalement en bon état, hormis quelques impacts de projectiles et certains dégâts d'origine naturelle.

L'accès aux vitrages est assez difficile et nécessite la mise en place d'un échafaudage.

Les joints modernes devraient atteindre une durée de vie supérieure aux joints actuels (qui aura été de 20ans env.).

Le bien-fondé et l'étendue des travaux de réfection ne suscitent pas de discussion particulière ; un commissaire pose la question de l'intérêt d'un contrat d'entretien avec une entreprise spécialisée. La Municipalité n'envisage pas de conclure un tel contrat, mais de faire expertiser l'état des vitrages environ tous les deux ans et de statuer à ce moment quant aux éventuels travaux à effectuer.

Conclusion de la commission

A l'unanimité des ses membres présents, la commission vous propose d'accepter le préavis 03/2011, Collège de Marcolet. Réfection des verrières de liaison entre le bâtiment principal et la direction des écoles

Au nom de la commission
Le président-rapporteur

Crissier, le 5.9.2011

Daniel Schläfli